

*Questions orales*

## ON DEMANDE UNE ÉTUDE DE L'OFFRE D'ACHAT

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, le ministre pourrait-il maintenant informer Peat Marwick que cette vente ne doit pas être conclue avant qu'une étude ait été effectuée pour déterminer si Lapp Industries n'est pas simplement en train d'éliminer un concurrent et si on agit dans l'intérêt et de cette localité et des ex-employés de cette entreprise canadienne en préférant une offre de 1.25 million de dollars à une autre de 1.3 million de dollars faite par le personnel?

**L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, le député sera certes heureux d'apprendre que j'ai déjà demandé à mes collaborateurs de voir où en était actuellement cette transaction afin d'arrêter des mesures pour remédier à la situation qu'il m'a décrite tout à l'heure.

\* \* \*

## LES BANQUES

## LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE SORT DES ACTIONNAIRES

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle concerne la Banque Commerciale du Canada. Les gens qui ont acheté des actions privilégiées à la Banque pendant la semaine où se négociait son renflouage, ont vu le cours de leurs actions s'effondrer. Or, lorsqu'ils les ont achetées, rien ne donnait à penser que la banque était en difficulté. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi on n'a pas révélé au grand jour et suffisamment tôt la situation financière de cette banque, comme l'exige la législation ontarienne en matière de transactions sur les actions en Ontario?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, la députée sait certainement qu'il est possible qu'une action en justice soit intentée sur cette question, de sorte qu'il vaut mieux que je m'abstienne de tout commentaire. Je lui rappelle aussi qu'un comité de la Chambre va se pencher sur cette affaire et que, si elle veut poser des questions, ce sera probablement le meilleur endroit pour le faire.

## LA RESPONSABILITÉ D'OBTENIR UNE DÉCLARATION COMPLÈTE

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, si les bourses de Montréal, de Toronto ou de l'Alberta savaient ce qui se passait entre le 14 et le 25 mars, elles n'en ont rien dit. Huit mille cinq cents actions privilégiées ont changé de mains pendant que se décidait le sort de la banque. Par son silence, le gouvernement semble couvrir l'incapacité de la banque à donner un aperçu précis de sa situation financière. Le ministre peut-il nous dire s'il estime que le gouvernement a une part de responsabilité dans la mesure où l'inspecteur général doit veiller à ce qu'il y ait à temps une déclaration complète?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je crois que les règlements des bourses et des commissions des valeurs mobilières relevant de la province exigent qu'il y ait divulgation complète et en temps utile. Je suis certain que la banque a respecté ces exigences. Si ce n'est pas le cas, nous le découvrirons lorsque les responsables de la banque comparaitront aux audiences du comité.

## ON DEMANDE QUE LE COMITÉ OBTIENNE LES RÉSULTATS DES ENQUÊTES ÉVENTUELLES

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances sur le même sujet. Maintenant que la question de l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada a été renvoyée au comité des finances de la Chambre des communes, est-ce que le ministre des Finances ou un autre organisme du gouvernement vont communiquer les résultats d'enquêtes éventuelles concernant les quatre organismes, privés et publics, qui ont examiné la Banque Commerciale du Canada entre décembre et mars et n'ont pas vu de signe qu'elle allait s'effondrer à très bref délai?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, M. Kennett, inspecteur général des banques, va comparaître devant ce comité et sera en mesure de fournir toutes les réponses voulues aux questions précises du député.

## LA VENTE D'ACTIONS PAR LE VICE-PRÉSIDENT

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, j'aurais cru que le ministre se serait indigné de ce que trois des grandes maisons canadiennes de vérification comptable et de placement et l'inspecteur général des banques n'ont pas réussi à découvrir les difficultés de la Banque Commerciale du Canada si peu de temps avant son effondrement. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement fait enquête sur l'activité d'une personne de l'intérieur, qui savait que les choses pouvaient mal tourner? Plus précisément, est-ce que le gouvernement fait enquête sur la vente, par le vice-président Scott McCreath de la BCC, de 2,000 actions privilégiées de cette société au début de février à plus de \$20 l'action, alors que les mêmes actions se vendent maintenant moins de \$5? Qu'est-ce qu'on va faire des résultats d'une pareille enquête?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, cette question des opérations effectuées par des personnes de l'intérieur relève au premier chef des gouvernements provinciaux, qui ont compétence sur les bourses de valeurs mobilières et sur les émissions de titres. Je vais signaler l'affaire à ma collègue, la ministre d'État (Finances). Je suis persuadé qu'elle s'en occupera avec diligence et qu'elle se mettra en rapport avec le député.

\* \* \*

## LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

## LA MUTATION DU COMMANDANT DE LA BASE D'EDMONTON

**M. Jack Shields (Athabasca):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Celui-ci n'ignore pas qu'à l'occasion d'un changement de commandement, le colonel de Tracey a quitté la fin de semaine dernière son poste de commandement de la base aérienne de Namao, à Edmonton. Cet officier a-t-il été condamné sans que lui soit donnée une juste occasion de se faire entendre à occuper un emploi de bureau à Ottawa ou a-t-il été présumé coupable simplement parce qu'un incident a eu lieu? L'affectation du colonel de Tracey au Collège de la Défense nationale de Kingston a-t-elle été annulée, annulation qui nuirait vraiment à la carrière de l'officier en question, et le ministre va-t-il intervenir dans cette affaire?